

RETRAITEMENT ENDODONTIQUE

Une dent dévitalisée peut, dans certains cas, s'infecter et devenir douloureuse. Il est alors nécessaire de reprendre le traitement de la racine. C'est ce que l'on appelle le « retraitement endodontique ».

Qu'est-ce qu'un retraitement endodontique (RTE)



Dent déjà traitée
présentant une infection

Nettoyage et désinfection des canaux

Canaux scellés

Quand le traitement endodontique, aussi appelé dévitalisation, a déjà été réalisé, le nerf de la dent est absent et les canaux sont en principes bouchés par un matériau d'obturation.

Il se peut que par la suite des bactéries contaminent les racines. C'est alors que les douleurs reviennent, spontanément ou non. Il faut donc à nouveau retirer les bactéries présentes dans les racines : "C'est le retraitement endodontique". Le but est d'assainir, de désinfecter et d'étanchéifier les racines.

Quand recourir à un RTE

Pour différentes raisons :

- Le traitement de racines n'est pas allé jusqu'au bout de celles-ci.
- Une racine peut cacher un canal supplémentaire inaccessible ou invisible.
- Une infection à l'extrémité de la racine s'est produite malgré la dévitalisation.
- Une couronne est à changer et le traitement endodontique de la dent ne paraît pas satisfaisant, même si la dent n'est pas sensible.

Considérations du RTE

- Refaire un traitement endodontique est un acte minutieux parfois long et complexe qui va nécessiter plusieurs séances.
- Il est en général nécessaire de déposer les prothèses existantes et refaire ensuite l'élément prothétique.
- Il arrive parfois que sa reprise ne soit pas possible ou qu'elle s'accompagne d'un aléa de perforation radiculaire ou de fracture. La dent devra alors être extraite.
- Dans certains cas, votre praticien pourra vous rediriger vers un praticien endodontiste exclusif.